



La perspective parlementaire sur la discrimination et la violence envers les petites filles



New York, le 1^{er} mars 2007

Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et la Division de la promotion de la femme des Nations Unies à l'occasion de la 51^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

Salle du Conseil économique et social – Siège de l'ONU – New York

Allocution inaugurale

Mme Mensah Williams
Vice-présidente du Comité exécutif de l'UIP

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de représenter ici aujourd'hui notre collègue italien, M. Pier-Ferdinando Casini, Président de l'UIP, que des engagements imprévus retiennent malheureusement en Italie. Il aurait eu grand plaisir à se trouver en votre compagnie, dans l'esprit du partenariat entre hommes et femmes qui anime l'UIP en tant qu'organisation depuis longtemps déjà. Il m'a demandé de vous transmettre tous ses vœux de discussion constructive, ainsi que de réunion fructueuse.

Je voudrais commencer par adresser tous mes remerciements à la Division de la promotion de la femme de l'ONU pour sa collaboration et son appui. L'Union interparlementaire a noué avec elle un excellent partenariat. Permettez-moi de faire également mention de l'excellente coopération unissant l'UIP à l'UNICEF et de remercier l'UNICEF pour le soutien qu'elle nous a prêté pour la préparation de la réunion d'aujourd'hui. Nous aurons d'ici peu le plaisir d'entendre Mme Rima Salah, Directrice exécutive adjointe de l'UNICEF. Mme Salah s'apprête à quitter l'UNICEF et je voudrais lui dire à quel point son aide été précieuse dans le renforcement de la coopération avec les parlements et l'UIP. Vous nous manquerez et nous vous souhaitons la meilleure des réussites pour vos projets futurs.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, l'UIP a pour objectif d'apporter une dimension parlementaire aux travaux des organisations intergouvernementales. La réunion d'aujourd'hui offre une enceinte de discussion à l'intention des parlementaires du monde entier. Elle viendra également enrichir les réflexions de la 51^e Session de la Commission de la condition de la femme, qui examine la question de l'élimination de tous les formes de discrimination et de violence envers les petites filles".

Nous avons l'intention de mettre en avant le rôle particulier que les parlements sont susceptibles d'assumer pour qu'approche le jour où cet ambitieux objectif se concrétisera. Nous avons pour mission de déterminer le rôle que les parlements peuvent jouer, non seulement pour protéger les petites filles, mais aussi pour leur donner un statut qui leur permette de ne plus avoir besoin de protection. Cet objectif doit être accompli par la lutte contre la discrimination et la violence qui ponctuent le quotidien d'un grand nombre de ces enfants. Je vous invite donc tous à nous faire part de votre expérience et de votre réflexion de parlementaires dans la lutte contre ce qui constitue l'une des violations les plus graves de droits de l'homme, à savoir la violence commise à l'égard des enfants, et particulièrement des petites filles.

Cette réunion arrive à point nommé. Elle suit la publication des rapports des Nations Unies sur la violence envers les enfants et la violence contre les femmes, qui contiennent une mine d'informations et de recommandations sur lesquelles nous pouvons fonder notre travail de parlementaires à l'échelon national.

Je sais qu'il vous sera fait part de beaucoup de données concernant les différents types de discrimination et de violence qu'endurent les petites filles. En dépit de l'existence d'instruments juridiques internationaux et d'une large mobilisation internationale, les petites filles continuent de subir des inégalités de droit et de fait dans toutes les sociétés. Les études et les activités de suivi entreprises à l'échelon international ont jeté une lumière crue sur cette discrimination et cette inégalité fondamentale. Les petites filles ont un accès moindre que les petits garçons à la nourriture, aux soins physiques et psychologiques, ainsi qu'à l'éducation, même si

la situation s'est améliorée ces dernières années. Leurs droits et les chances qui leur sont offertes sont moindres. Elles ont moins confiance en elles-mêmes et bénéficient de moins de soutien que les garçons. Les filles sont plus vulnérables à la violence et l'exploitation. Elles sont nombreuses à être exposées à des pratiques traditionnelles préjudiciables, telles que les mutilations génitales féminines, qui ne souffrent absolument aucune excuse. Elles sont mariées encore enfants, subissent la violence sexuelle, la traite des êtres humains et sont contaminées par le VIH/SIDA. Cette réalité effrayante ne doit pas perdurer.

La protection de l'enfance est une priorité de l'Union interparlementaire depuis des années maintenant. Depuis la réunion parlementaire organisée avec l'UNICEF lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2002, l'UIP collabore avec l'UNICEF à l'élaboration d'une stratégie complète destinée à aider les parlementaires à s'engager davantage en faveur de la protection des droits des enfants. Cette stratégie s'articule autour d'une série d'activités: nous organisons à l'intention des parlementaires des séminaires de formation concernant les questions de protection de l'enfance, telles que la traite des enfants, les mutilations sexuelles féminines et l'exploitation sexuelle. Nous faisons aussi en sorte d'offrir aux parlementaires des outils leur permettant d'améliorer leur travail, par exemple le guide sur la protection de l'enfance élaboré conjointement par l'UIP et l'UNICEF à l'intention des parlementaires, ou le guide plus spécialisé sur la lutte contre la traite des enfants, qui offre aux parlementaires des exemples de bonnes pratiques et des recommandations d'action à entreprendre. Nous réalisons des recherches concernant la législation actuellement en vigueur pour des problèmes tels que les mutilations sexuelles féminines.

Chers amis,

Un ordre du jour significatif et des orateurs remarquables vous attendent aujourd'hui pour aborder un sujet difficile. J'espère que notre réunion se conclura sur des idées précises concernant l'action que nous devons entreprendre au sein de notre parlement national.

Lutter contre la discrimination et en venir à bout constitue une première étape exigeant une démarche globale et l'engagement de tous les secteurs de la société. Légiférer est indispensable, mais ce n'est pas suffisant. Il faut que cette législation soit mise en œuvre, contrôlée et adaptée au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Il faut des mécanismes institutionnels susceptibles de garantir la protection et le traitement équitable des petites filles. Protéger est une chose. Autonomiser en est une autre. Nous devons veiller à ce que les capacités des petites filles soient renforcées et qu'elles aient accès à l'éducation, à des perspectives d'avenir et aux avantages requis. Nous devons faire évoluer les mentalités fermées, développer la confiance en elles-mêmes des filles et associer hommes et garçons à cette entreprise.

La protection des enfants, et plus particulièrement des fillettes, est une cause qui nous concerne tous. Les enfants sont notre plus grande richesse, ils constituent notre avenir et notre espoir. Les enfants ont aussi le droit d'être heureux maintenant et de jouir de leur enfance dans un environnement protégé. Le respect des droits des enfants constitue une obligation pour nous tous et ne peut devenir une réalité que si tout un chacun comprend et respecte le devoir qui lui incombe à l'égard des enfants et agit en conséquence. Il nous faut effectivement agir et nous, parlementaires, pouvons apporter un plus. Nous avons la capacité de légiférer, de contrôler la bonne application de la loi et d'affecter les ressources financières nécessaires pour faire changer les choses. En tant que dirigeants, nous devons mener une action de sensibilisation, lutter contre la discrimination, dénoncer les stéréotypes, ainsi que protéger et soutenir les enfants. Plus important encore, nous devons aussi leur prêter une oreille attentive.

Je suis certaine que votre discussion sera animée et ambitieuse. Elle devra déboucher sur des recommandations pratiques destinées à tous les parlementaires, ainsi qu'à tous les hommes et toutes les femmes qui s'engagent en faveur de la protection et de l'émancipation des petites filles.

Je vous souhaite une excellente réunion.